

DEMANDE D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS D'UN AUTO-ENTREPRENEUR

Formulaires

- Formulaire de fin de dispense d'immatriculation (R CMB Micro-entrepreneur).
- Le cas échéant, formulaire de déclaration relative au(x) nom(s) de domaine du ou des sites internet (NDI).

Pièces justificatives

POUR LE MICRO-ENTREPRENEUR¹

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.
- Pour le 94 uniquement : 1 avis de situation INSEE de la micro-entreprise.
 - Micro-entrepreneur de nationalité française
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - Micro-entrepreneur de nationalité étrangère résidant en France
 - Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité².
 - Pour les autres ressortissants
- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel³, permettant l'exercice d'une activité commerciale⁴.
 - Micro-entrepreneur de nationalité étrangère non résidant en France
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité⁵.

¹ En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel l'entreprise (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces.

² Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le micro-entrepreneur.

³ Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

⁴ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale » et « Passeport talent ».

⁵ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le micro-entrepreneur.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

POUR L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE

• En cas de création de l'activité

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).
- OU
- 1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.
- OU
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du micro-entrepreneur (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le micro-entrepreneur est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

• En cas d'achat d'un fonds de commerce⁶

- 1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement⁷ auprès des impôts et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

• En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

• En cas de donation ou de dévolution successorale

- Pour la donation : 1 copie de l'acte donation et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- Pour une dévolution successorale : 1 copie de l'acte notarié ou de l'acte d'inventaire et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

AUTRES PIÈCES

• Si le micro-entrepreneur est marié sous le régime de la communauté légale ou conventionnelle

- 1 exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par le micro-entrepreneur à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

⁶ En cas de licitation ou attribution par voie de partage, remplacer l'acte d'achat par l'acte d'attribution (enregistrement auprès des impôts non obligatoire).

⁷ Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- **En cas de présence d'un conjoint/pacsé collaborateur**

- Pour le conjoint : 1 extrait original d'acte de mariage ou 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du mariage ou 1 copie du livret de famille actualisé.
- Pour le partenaire pacsé : 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du PACS ou 1 certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance.
 - **Pour le 92 uniquement**, ajouter 1 original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
 - **Pour le 95 uniquement**, ajouter 1 copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.

- **En cas de déclaration d'insaisissabilité**

- 1 copie de l'attestation notariée.

- **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁸.

- **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le micro-entrepreneur**

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le micro-entrepreneur.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

⁸ Consulter votre CFE.